

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

LOI

modifiant l'article 509 du Code de commerce

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — L'article 509 du Code de commerce est ainsi modifié :

Article 509. — Le concordat sera, à peine de nullité, signé séance tenante. S'il est consenti seulement par la majorité en nombre ou par la majorité des trois quarts en sommes, la délibération sera continuée à huitaine pour tout délai.

« Dans ce cas, les créanciers présents ou légalement représentés ayant signé le procès-verbal de la première Assemblée, ne sont pas tenus d'assister à la deuxième Assemblée ; les résolutions par eux prises et les adhésions données restent définitivement acquises, s'ils ne sont venus les modifier dans cette dernière réunion. »

(Journal Officiel, 29 mars 1906.)

LA NOUVELLE GARE DE LA CROIX-ROUSSE

Depuis si longtemps qu'on parle de la réfection de la gare de la Croix-Rousse, je m'étais figuré, l'autre jour, que la Ficelle me déposerait dans un tourbillon de démolitions, dans un chaos de débris amoncelés, d'échafaudages et de matériaux accumulés. Rien de chaotique en réalité, pas de chantier ; le boulevard conserve son aspect habituel de tranquillité. Très étonné, je cherchai alors à savoir les décisions prises, la date de la mise en œuvre, enfin toute chose pouvant intéresser le lecteur. Cela n'est pas si facile qu'on le croirait : parmi les interviewés, les uns ne savaient rien du tout, les autres restaient lèvres closes, se méfiant de divulguer des secrets. Mais il n'y a pas de secrets là dedans ! Tout le monde sait de quoi il s'agit, et, tôt ou tard, tout le monde sera renseigné. En conséquence, le devoir de la *Construction Lyonnaise* étant de prendre les devants et d'aller aux informations, j'ai rempli ce devoir, autant que mes forces me le permettaient.

Quant aux lenteurs administratives, qu'on ne m'en rende pas responsable, elles sont souvent nécessaires, plus souvent encore critiquées et toujours renouvelées, malgré moi, malgré vous, malgré le public, même en dépit des plus belles promesses que l'Administration se fait à elle-même. Or, des projets gigantesques ont été établis, discutés et arrêtés ; nous aurons le loisir d'en suivre la réalisation au fur et à mesure qu'ils se développeront ; je me contenterai d'en tracer les grandes lignes pour le moment.

Tout d'abord, ce qui importe le plus à connaître est que, dans le courant du mois d'août, peut-être d'août en octobre, — des retards peuvent survenir — auront lieu les achats de terrain et les expropriations. Viendront ensuite les adjudications des différents travaux, de façon que, dans le courant de l'année prochaine, on soit à même de commencer l'œuvre conçue et si longuement préparée.

La gare des marchandises et la remise des machines occuperont le vaste emplacement entre la rue Hénon et le passage à niveau de la grande rue de Cuire. Celui-ci disparaîtra, bien entendu : la voie sera abaissée et un pont pour les voitures et les piétons sera construit à son lieu et place. C'est

par là que l'on débuttera. Quant à la gare des voyageurs, elle sera transportée de l'autre côté du boulevard, en façade sur la rue de la Terrasse et sur la grande rue de Cuire.

A. TUOTOP.

UN MONUMENT A MOLIÈRE

Lorsque l'Académie de Lyon célébrait, il y a six ans, son deuxième centenaire, l'idée fut émise de perpétuer par un monument le souvenir du séjour de Molière à Lyon. Ce n'est point, en effet, un passage de l'illustre auteur et de sa troupe en notre ville qu'il s'agit de commémorer.

Jean-Baptiste Poquelin arrivait à Lyon en novembre 1652. Au mois de janvier suivant, il donnait la première représentation de *l'Etourdi*, qui marque les débuts littéraires du maître. Pendant six années consécutives, sa troupe passa chez nous la saison théâtrale, qui commençait aux foires de la Toussaint pour finir à l'entrée du Carême. Au cours de l'été, la troupe parcourait les villes du Midi.

Selon une tradition constante, les représentations avaient lieu dans la salle du jeu de paume de Saint-Paul. La maison, démolie en 1851, était située à l'angle de la rue de l'Angile et de la rue de la Saunerie : cette dernière rue correspond à la partie du quai de Bondy comprise entre l'actuelle rue Octavio-Mey et l'ancienne place de la Douane.

Il a donc semblé que le Palais des Expositions, récemment construit dans le voisinage de l'emplacement où s'élevait le jeu de paume, était tout indiqué pour recevoir le monument projeté. Aussi, est-ce à l'angle sud-est de l'édifice que se dessinera en haut-relief une gracieuse figure allégorique, tenant un médaillon de bronze à l'effigie de Molière. La plaquette est l'œuvre de M. Ploquin.

On se souvient qu'en novembre 1903, lors de l'inauguration de l'édifice, une représentation de gala fut donnée au Grand-Théâtre, avec affectation de la recette au monument de Molière. Il y aura sans doute lieu de préparer, pour l'hiver prochain, une seconde représentation, dont le programme comprendrait *l'Etourdi*, joué par les maîtres de la scène. Peut-être aussi devra-t-on faire appel aux souscriptions particulières.

Un Comité s'est constitué, avec l'agrément de l'Administration municipale, à l'effet de mener le projet à bien et d'aviser aux voies et moyens pour une prompt exécution. Ce Comité est ainsi composé :

MM. Godart, adjoint au Maire de Lyon ; Coste-Labaume, président du Conseil de l'Ecole des Beaux-Arts ; Tripiér, président de la Commission des musées ; Lechat, professeur d'histoire de l'art ; Charléty, professeur d'histoire de Lyon ; Lacassagne, Desvernay et Bleton, membres de l'Académie de Lyon ; Sallès, ancien président de la Société littéraire ; Bauer, président de la Société lyonnaise des Beaux-Arts ; Madinier, président de la Société des Artistes lyonnais ; Huguet, architecte du Palais des Expositions.

M. le Maire de Lyon a bien voulu accepter la présidence d'honneur du Comité. Le Bureau est constitué comme il suit : Président, M. Lacassagne ; vice-présidents, MM. Coste-Labaume et Tripiér ; secrétaire, M. Bleton ; trésorier, M. Desvernay.

Il est assez piquant que ce Comité, qui se propose l'érection d'un monument à la gloire de Molière, compte précisément deux médecins parmi ses membres.

L'AMNISTIE DES FAILLIS

Voilà un titre capable de faire frémir, et non sans une apparence de raison, nos lecteurs qui ont de l'honorabilité des commerçants une conception qui, très souvent, exclut toute indulgence à l'égard du négociant malheureux. A une rigoureuse intransigeance ont fait place des sentiments plus humains, dont on trouve l'expression dans le nouveau projet de loi, amnistiant les faillis non banqueroutiers, déposé par M. Georges Berry, député, sur le bureau de la Chambre.

Afin de poursuivre le vote de ce projet de loi, il s'est formé une Ligue nationale du commerce et de l'industrie, dont le siège est à Paris, 28, rue de Chabrol, et dont le but est ainsi exposé dans les statuts :

« La réforme du Code de commerce dans son bloc et immédiatement l'étude d'un projet de loi à soumettre aux pouvoirs publics, qui supprimerait aux Tribunaux de commerce le droit de prononcer la faillite d'un commerçant et remplacerait ce droit par celui d'ordonner, à la demande du créancier impayé, la réunion de la masse créancière, qui déciderait si, sous son contrôle, elle doit ordonner la liquidation immédiate du débiteur ou si elle doit lui faciliter les moyens de se relever.

« D'obtenir du Parlement que le commerçant failli non banqueroutier ne soit plus placé, au point de vue civil, sur le même pied que les condamnés pour délits de droit commun et soit au contraire dans la situation du fils de famille ruiné et endetté. »

Il semblerait, en effet, équitable que des réformes fussent apportées à la législation pour certains cas où des revers ou d'autres causes excluant toute faute du commerçant entraînent actuellement sa mise en état de faillite et compromettent tout son avenir, brisent son énergie et lui infligent une tare commerciale.

Au civil, la loi de sursis permet le relèvement du condamné qui en bénéficie et qui peut ainsi, en l'absence de récidive, être exempt de toute peine et, chose plus précieuse encore, ne conserver aucune trace de condamnation.

Ce sont ces considérations qui ont inspiré les réflexions suivantes à M. E. Brizon, président du Tribunal de commerce de Lyon, dans la séance solennelle d'installation de son successeur, le 17 janvier dernier :

« Vous savez de quelles incapacités, de quelles déchéances est frappé le failli, et vous ne pouvez contester que la loi ne soit sévère, dure même, pour un commerçant dont souvent l'unique tort est d'avoir été, à un moment donné, insolvable. Mais si l'on peut comprendre, admettre cette sévérité, c'est à une condition, qu'il soit permis à celui qui en est atteint de pouvoir se relever par l'honnêteté et le travail. Et, si cette condition est manifestement irréalisable, n'est-il pas vrai de dire que la loi a dépassé la mesure de la justice ?

« Or, vous connaissez les conditions auxquelles la loi du 28 mai 1838 avait subordonné la réhabilitation du failli : il devait tout d'abord acquitter l'intégralité de sa dette, en capital, intérêts et frais ; il devait même, suivant la jurisprudence, payer les intérêts des intérêts, ce qui, pour peu que quelques années se fussent écoulées, avait pu doubler le capital. Puis, sa demande était entourée d'une publicité étendue : affiches au Tribunal, à la mairie, à la Bourse, insertions dans les journaux, enfin telle que beaucoup reculaient pour ne pas réveiller ainsi les échos d'un passé douloureux qui semblait oublié.

« Ajoutez encore que tout créancier, toute partie intéressée pouvait former opposition. Enfin, certaines difficultés étaient insurmontables : qu'un créancier eût disparu, ou fût mort, et ses héritiers inconnus, ou seulement qu'il refusât de recevoir, et la réhabilitation était impossible. La conséquence de ce régime était fatale : il y avait moins d'une réhabilitation par mille faillites.

« Cette situation était rendue plus criante encore par le parallèle qu'on était tenté de faire entre le failli et le criminel de droit commun.

« Enfin, la plupart des législations étrangères nous avaient précédés dans la voie de l'indulgence en ouvrant largement la réhabilitation commerciale.

« Le but que s'est proposé l'honorable M. Bérenger, le promoteur de la loi, et qu'a poursuivi le Sénat en adoptant sous quelques modifications le projet qui lui était soumis, est un but humanitaire, c'est l'adoucissement des pénalités attachées à l'état de faillite, en offrant au débiteur la réhabilitation sous des conditions moins sévères. Et ce n'est pas à nous, commerçants, qui, mieux que personne, connaissons combien pèsent lourdement sur un ancien failli, du moins celui qui est honnête, les déchéances dont il est frappé, et combien, d'autre part, il est difficile de se relever par ses seules forces et rare de pouvoir, sans quelque don inespéré de la fortune, désintéresser complètement ses créanciers, ce n'est pas à nous à critiquer cette loi généreuse. Non, le législateur a sagement agi en limitant à cinq années les intérêts dont le paiement peut être exigé et en substituant à une publicité inutile, vexatoire et surannée, un système d'enquête et de consultation des créanciers.

« Reste cependant la réhabilitation facultative, et c'est elle qui a rencontré tant d'adversaires : constitue-t-elle vraiment un danger pour la moralité commerciale ?

« Rappelons tout d'abord qu'elle n'est ouverte qu'au failli concordataire qui a payé les dividendes promis et à celui qui peut justifier de la remise entière de ses dettes ou du consentement unanime de ses créanciers à sa réhabilitation.

« La faveur vise donc surtout le failli concordataire, car il est difficile de croire que les deux autres cas puissent recevoir une fréquente application. Mais surtout le Tribunal demeure libre de refuser la réhabilitation ; après s'être enquis de la moralité du postulant, de l'état de ses affaires, de sa conduite, des efforts tentés pour se relever, au Tribunal appartient la mission de décider si la réhabilitation demandée serait un outrage à la liberté commerciale.

« Qu'on se rassure donc, les Tribunaux de commerce sauront se montrer vigilants, fides et sévères gardiens de l'honneur du commerce français. Et, d'ailleurs, qu'importe-t-il à la morale commerciale que tout failli qui n'a pu réussir à se refaire une fortune, demeure, sa vie durant, sous le coup des déchéances dont il est frappé, déchéances qui n'ont peut-être pas été le moindre obstacle à son relèvement ? Que peut-on demander à un homme qui, souvent, a été plus une victime qu'un coupable, d'avoir lutté courageusement, d'avoir, après la remise partielle de son passif, que ses créanciers lui ont librement consentie, tenu tous ses engagements, ou de justifier que ses créanciers, c'est-à-dire ceux qui ont le mieux connu sa situation, ses revers, ses efforts, lui consentent remise entière de ses dettes, l'absolvent en quelque sorte de la faute commise à leur égard, et qui n'a porté préjudice qu'à eux seuls ?

« Mais les intérêts des créanciers sont-ils compromis ? Qu'y perdront-ils ? Peut-être une chance de recevoir l'intégralité de leur créance, mais je vous ai dit tout à l'heure ce que représentait cette chance : moins de 1 pour 1000. Tout au contraire, ils y gagneront des sacrifices plus importants de la part du failli pour obtenir un concordat et, grâce à lui, la possibilité de demander la réhabilitation facultative, une garantie nouvelle de voir le concordataire exécuter tous ses engagements, une chance, enfin, pour le failli vraiment honnête, de se relever plus facilement après sa réhabilitation et d'obtenir le moyen de désintéresser intégralement ses créanciers.

« En résumé, la loi du 30 décembre 1903 a rendu plus accessible la réhabilitation commerciale et rétabli, à ce point de vue, l'égalité entre le failli et le criminel de droit commun. Elle l'a fait sans empirer la situation des créanciers : elle a donc fait œuvre d'humanité et de justice. Qu'importe, dès lors, que son indulgence puisse profiter à quelques com-

merçants coupables, si elle suffit à adoucir le sort d'un grand nombre de malheureux ? »

Nous ne pouvons ici entreprendre une étude juridique de la question et envisager les conséquences extrêmes des solutions proposées. Le sujet mérite de longues discussions et, s'il y a incontestablement un mieux à réaliser, il faut néanmoins éviter d'affaiblir les craintes salutaires de jugements qui peuvent maintenir certains commerçants dans le droit chemin, sauvegarder les intérêts des créanciers et conserver le bon renom de la probité commerciale.

Il ne nous en a pas moins paru intéressant de signaler le mouvement actuel en faveur de l'amélioration du sort des faillis, qui mérite souvent qu'il y soit apporté quelques tempéraments.

Ces considérations ont d'ailleurs eu au Parlement des partisans et des défenseurs, puisque, dans sa séance du 5 avril, la Chambre, sur la proposition de M. Georges Berry, a voté à l'unanimité le projet de loi suivant :

« Article unique. — Amnistie pleine et entière en ce qui concerne les droits civils et politiques est accordée aux liquidés judiciaires et à tous faillis non condamnés pour banqueroute et dont la cessation de paiement aura été antérieure au 1^{er} janvier 1906. »

Ce projet de loi, déjà adopté deux fois par la Chambre, avait été repoussé par le Sénat. Ce troisième vote unanime arrêtera peut-être l'intransigeance de la haute Assemblée.

C'est un acheminement vers la réforme rationnelle du Code de commerce, demandée par la Ligue nationale du Commerce et de l'Industrie, ainsi qu'en témoigne, en outre, la loi récemment promulguée sur les concordats, que nous publions d'autre part.

FÊTE DE LA MUTUALITÉ DU BATIMENT

L'importante corporation du bâtiment lyonnais organise, pour le 29 avril prochain, une grande fête mutualiste, à laquelle doivent prendre part plus de dix Sociétés de secours mutuels, sous le patronage de la Chambre syndicale des entrepreneurs de Lyon.

Cette fête, qui aura lieu au Nouvel Alcazar (ancien cirque Rancy), comportera notamment un banquet à midi, sous la présidence effective de M. le Préfet du Rhône, qui a bien voulu honorer de sa présence cette importante manifestation mutualiste et témoigner ainsi de l'intérêt qu'il lui porte.

Le prix démocratique, fixé à 3 francs, garantit d'avance que la place manquera pour donner satisfaction à tous ceux qui viendront manifester leur foi ardente dans l'avenir de la mutualité.

Le banquet sera suivi d'un concert et d'une conférence de M. Mabillean, l'apôtre énergique et convaincu de la mutualité française. La conférence sera présidée par M. le Maire de Lyon, dont le dévouement est toujours acquis aux œuvres d'intérêt général et de la mutualité en particulier.

Enfin, un bal, de 8 heures du soir à minuit, clôturera cette belle fête.

La manifestation qui s'organise pour le 29 avril mérite d'autant plus d'être encouragée que le principe qui l'anime et la dirige nous paraît un nouvel élément de prospérité. On y trouvera réunies, en effet, des associations patronales et ouvrières groupées dans un même esprit corporatif.

Nous sommes certains que tous les mutualistes du bâtiment viendront, par leur présence, donner l'exemple de cette solidarité corporative, appelée à produire les résultats les plus féconds pour l'apaisement social dans la lutte pour l'existence.

Des invitations seront adressées au Gouverneur militaire de Lyon, à MM. les Présidents du Conseil général, de la

Chambre de commerce, du Tribunal de commerce, de la Société d'Enseignement professionnel et de la Société d'architecture.

NOS ANCÊTRES¹

— FIN —

Vous souvenez-vous du pont Morand, du vieux pont Morand, si pittoresque et si ingénieusement construit ? Les splendeurs du pont actuel auraient-elles fait oublier les services rendus par son ancêtre, disparu depuis quinze ans ?

Antoine Morand, son auteur, ingénieur et architecte, était élève de Soufflot et de Servandoni et collaborateur de ces deux maîtres dans leurs principales œuvres. Le pont de bois imaginé par Morand fut livré aux piétons en 1775, et aux voitures en 1776 ; démoli en 1890, il avait donc cent quinze ans d'existence, c'est assez respectable pour un pont de bois. Il est vrai que Morand avait combiné ses charpentes de façon que chaque pièce pouvait se démonter sans nuire à la solidité de l'ouvrage. Il ne devait plus guère rester, lors de la démolition, des pièces de bois choisies par Morand.

Morand est l'auteur du plan général de la ville de Lyon sur la rive gauche du Rhône, plan d'après lequel on a tracé la plupart des voies des Brotteaux et de la Guillotière.

**

Ce fut un enfant de Lyon, Antoine Lerizet, qui remporta le premier, lors de la fondation du grand prix de Rome d'architecture, en 1720, cette suprême récompense.

Soufflot n'avait pas eu le bonheur de terminer son œuvre maîtresse, le Panthéon, mais un autre architecte lyonnais eut l'honneur de compléter ce monument, d'après les dessins du maître.

Jean-Baptiste Rondelet, né à Lyon, en 1743, d'abord employé chez son père, entrepreneur de notre ville, alla bientôt étudier l'architecture à Paris. Livré à ses propres ressources, travaillant pour vivre, il entra comme dessinateur chez Soufflot et se fit bientôt remarquer par des aptitudes spéciales. Inspecteur des travaux du Panthéon, il en devint l'architecte en chef peu de temps après.

Rondelet, un des fondateurs de l'Ecole Polytechnique, directeur des travaux de l'Etat, puis inspecteur général des bâtiments civils et membre de l'Institut, occupa longtemps la chaire de construction à l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

Il a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus important, son *Traité théorique et pratique sur l'art de bâtir*, est encore consulté avec fruit par les jeunes générations d'architectes.

**

Avec les Barthélemy Vignon, les Denave, les Cochet, les Hotelard, les Falconnet, les Gay, les Jay, les Baltard, les Chipiez et tant d'autres, nous entrons dans la période contemporaine et nous arrivons au temps de la fondation de la Société Académique d'Architecture.

Avouez avec moi, Messieurs, que, pour n'avoir traversé que des souvenirs lyonnais, notre voyage nécrologique a rencontré beaucoup de célébrités, en tout cas une foule d'êtres intéressants, soit par leurs talents, soit par leur personnalité originale et le pittoresque de leurs fonctions.

Si courts et si peu proportionnés à leur mérite que soient

¹ Conférence faite par M. Louis Rogniat, architecte à Lyon, à la Distribution solennelle des Récompenses de la Société académique d'architecture de Lyon, le 19 novembre 1905.

les instants que j'ai consacrés à cet historique sommaire, il a rapidement dévoré les minutes qu'il m'était permis de réclamer de votre bienveillante attention.

Et me voilà au seuil de cette Société Académique, dont je m'étais promis de parler, n'ayant rendu hommage qu'à quelques-uns de ses ancêtres, et tout dénué du temps qu'il faudrait pour parler de nos plus proches prédécesseurs, parmi lesquels plusieurs de nos membres actuels comptent des aïeux. Mais la modestie (monnaie qui, sous peu, n'aura plus cours, je le crains) sied au talent, tout au moins au mérite. Celui de notre Société n'est plus à prouver, elle se taira donc sur elle-même, laissant aux générations futures le soin de juger de nos actes, de nos travaux, de nos efforts pour conserver intactes les vieilles traditions raisonnées, l'amicale solidarité qui nous unit.

Je veux seulement rappeler à vos souvenirs les noms des dix-neuf architectes ayant pris, en 1830, l'initiative de notre fondation.

C'étaient Denave, Gay, Falconnet, Catelon, les deux Hotelard, Lejeune, Paulet, Hébrard, Farge, Benoît, Farfouillon, Dupasquier, Forest, Loras, Dardel, Chenavard, Fonrobert et Cochet.

Les raisons fondamentales qui les unirent dans un même but étaient inscrites en tête de leurs statuts ; elles se résument tout entières dans cette phrase qui leur servit de mot d'ordre, phrase aussi vraie aujourd'hui qu'elle l'était alors : « La profession d'architecte, honorée chez tous les peuples, voit faiblir chaque jour la considération qui lui est due. »

C'était donc pour préserver, autant qu'il était en leur pouvoir, la dignité professionnelle de toutes les souillures auxquelles elle était déjà exposée, que nos aînés se réunirent dans un même sentiment de solidarité et d'estime réciproque.

Pendant les dix premières années de son existence, comme les peuples heureux, notre Société n'eut pas d'histoire. Il ne reste rien de ses travaux et ses réunions durent avoir un caractère essentiellement calme et privé.

Au milieu de son repos heureux, les plus actifs de ses membres, parmi lesquels proéminent les noms de Baltard et de Chenavard, tentèrent, avec succès, de donner une nouvelle impulsion à la Société Académique. Les statuts élaborés à cette occasion, et datés du 2 avril 1842, marquent le point de départ de notre existence laborieuse.

L'histoire complète des travaux de la Société est résumée dans les procès-verbaux de ses séances ; il serait trop long de les répéter ici.

Disons seulement que, dès les premières années de sa constitution, elle a songé eux encouragements à donner aux jeunes artistes, en fondant, dès 1843, des concours d'architecture auxquels beaucoup d'entre nous ont pris part dans leur jeunesse.

En 1861, un nouveau genre de concours fut créé : ce fut le concours archéologique, destiné à conserver la trace des monuments locaux menacés de destruction.

Ces concours, dont l'importance n'a fait que s'accroître, ont enrichi nos archives d'une foule de documents intéressants et précieux.

**

La justice immanente des choses récompense l'activité et le travail de l'esprit par la conquête d'un entraînement qui permet aux énergiques d'ajouter, peu à peu, de nouveaux labeurs à leurs travaux habituels.

C'est ainsi qu'après avoir songé à ses fils, aux jeunes qui la continueraient, la Société a jeté un regard intéressé et sympathique sur les collaborateurs des architectes, sur ces

rudes travailleurs dont la peine journalière les aide si puissamment à édifier leurs œuvres : je veux parler des ouvriers du bâtiment, sans lesquels nos conceptions les plus brillantes resteraient à l'état de rêve.

Dans une ardeur grandissante, et avec la conscience de l'aide morale qu'elle pouvait être pour ses dévoués collaborateurs, elle institua, pour eux, des récompenses spéciales aux plus âgés et aux plus dignes, désirant montrer, par cette création, l'esprit de bon socialisme qui la lie à toute la grande et si intéressante famille des constructeurs.

Grâce à ses efforts et aux libéralités grandissantes de ses amis, le nombre des médailles créées par la Société Académique d'Architecture, ou mises à sa disposition, s'est accrue considérablement, vous le verrez tout à l'heure par la proclamation des divers lauréats.

**

Tout être capable de produire, vous le savez, Messieurs, est jeune et surtout robuste.

Toute institution qui sait faire le bien, créer la solidarité, prêter aide à ceux qui l'entourent, force le destin à lui faire large place au soleil.

Si telle est votre conviction, comme telle est la mienne, vous prévoyez avec moi de longs jours à la Société Académique d'Architecture de Lyon ; sa jeunesse, toujours vivante, marchera résolument vers la célébration de son centenaire et ressemblera à l'interminable vie de la nature, qui ne se lasse jamais de fleurir et témoigne de son existence éternelle à chaque renouveau du printemps.

LOUIS ROGNAT.

LE PONT DE LA GUILLOTIÈRE

Géant sept fois séculaire, notre vieux pont du Rhône paraît menacé d'une fin prochaine. Son ancienneté, loin de le recommander aux générations présentes, lui serait plutôt imputée à tort ; car c'est un travers de notre temps, de montrer une sympathie médiocre pour les choses qui rappellent que notre histoire ne date pas d'hier et qui racontent les grandeurs du passé.

L'œuvre du pont fut commencée dans les premières années du XIII^e siècle. Des ponts de bois existaient auparavant. Archéologues et historiens ont discuté — sans se mettre d'accord, naturellement — sur l'endroit où se faisait la traversée du fleuve.

D'aucuns placent le tout premier pont dans l'axe de la rue Sainte-Hélène. C'est sur ce pont qu'aurait été assassiné l'empereur Gratien, au sortir d'un festin, le 25 avril 383. Mais il n'est pas prouvé que ce soit précisément sur un pont que cet empereur ait été frappé, moins encore que ce soit à cet endroit. Il est, d'ailleurs, à supposer que, pendant l'antiquité et la plus grande partie du moyen âge, le passage du Rhône s'effectuait sur des ponts établis au moyen de bateaux ou de chevalets, quand ce n'était pas par de simples bacs à traîlle. Quant aux emplacements, ils durent varier avec l'état du fleuve et selon les circonstances.

Un point qui paraît indiqué par la topographie de la ville et par la direction des voies de circulation, c'est le débouché de l'ancienne rue Serpillière. Cette rue, prolongement de la rue de Confort, aboutissait au lieu dit « le port du Rhône » ; elle disparut et fut recouverte lors de la construction du grand dôme de l'Hôtel-Dieu. L'existence d'un pont à cet endroit se justifie par sa situation à l'extrémité d'une voie qui traversait en écharpe la presqu'île et conduisait directement, par les rues de Confort et Mercière, au pont de Saône.

C'est l'opinion judicieusement émise par M. C. Guigue, dans ses *Recherches sur Notre-Dame de Lyon*, ouvrage au-

quel je ferai plus d'un emprunt et qu'on ne saurait trop consulter en tout ce qui se rattache à l'origine du pont de la Guillotière.

Il est au moins certain qu'un pont de bois s'élevait à cette place vers la fin du XII^e siècle ; la confrérie laïque des Frères pontifes s'était chargée de le construire, et la direction des travaux, en 1183, était aux mains d'un frère nommé Etienne. C'est ce pont qui, peu d'années après, en 1190, servit au passage des troupes de Philippe-Auguste et de Richard-Cœur-de-Lion, partant pour la croisade. Soit qu'on l'eût hâtivement achevé en vue de ce passage, soit que le poids des hommes et des chevaux dépassât les prévisions des constructeurs, le pont s'écroula sous les chariots et les bagages qui suivaient l'armée.

*
**

Les motifs qui déterminèrent les Lyonnais à reconstruire le pont du Rhône sur un autre point ne nous sont pas bien connus. Peut-être jugèrent-ils que la rue Serpillière offrait un débouché trop exigü. L'Aumônerie du pont était, d'ailleurs, en possession de deux portions de terrain, à droite et à gauche de cette rue, et peut-être prévoyait-on l'utilité qu'il y aurait à ce qu'elles forment un seul tenement ; c'est ainsi que les bâtiments de notre Hôtel-Dieu ont pu successivement se développer sans solution de continuité.

Quoi qu'il en soit, le nouveau pont fut établi en aval de l'ancien, et, cette fois, le Conseil de ville se prononça pour une construction en pierre. L'entreprise était osée. Lyon, depuis un siècle, possédait un pont de pierre sur la Saône, mais la difficulté était autre, non seulement à raison des dimensions de l'œuvre, mais à cause des conditions bien différentes qu'offrait le fleuve à traverser. Grâce aux roches qui émergeaient du lit de la Saône, les constructeurs avaient trouvé un point d'appui solide. Au contraire, le Rhône ne présente que des bancs de gravier peu stables, et les travaux de fond subissent un affaiblissement continu par le fait du volume des eaux et de leur impétuosité.

Pour achever cet ouvrage, il fallut plus de quatre siècles. Ce fut d'abord un pont de bois, dont les travées étaient successivement remplies par des arches de pierre. Ainsi que le suppose, avec beaucoup de vraisemblance, C. Guigue, les piles étaient fondées sous le pont de bois et élevées jusqu'à la naissance des voûtes. Arrivés à ce point, les ouvriers démolissaient le tablier provisoire, dans la moitié de sa largeur, et construisaient un côté de la voûte en pierre. Ce côté du pont maçonné était alors livré à la circulation, et l'on procédait de même pour l'autre moitié. Avec un tel mode de travail, il était difficile d'obtenir une construction homogène. Par suite de la diversité des matériaux et de l'inégalité du tassement, les deux parties du tablier présentaient des différences, ce qui a pu faire croire qu'on avait, à un moment donné, été obligé d'élargir la chaussée trop étroite du pont primitif.

Le pont en construction restera confié, pendant tout le XIII^e siècle, aux Frères pontifes. Ils avaient, de plus, la garde de certaines dépendances. Aux abords de l'ancien pont, dans l'axe de la rue Confort, et au nord, existait une Aumônerie, berceau de notre Hôtel-Dieu. Le terrain leur avait été concédé par l'abbé d'Ainay, ainsi que la parcelle sise au midi, moyennant, pour le tout, un cens annuel de « trois sous, deux deniers et deux chapons ». En 1226, l'abbé Guillaume autorise la construction d'une chapelle, sous le vocable de Saint-Nicolas, à la tête du nouveau pont, à gauche. Une autre chapelle est bâtie plus tard par les confrères du Saint-Esprit. Nous reviendrons sur ces divers édifices.

La maçonnerie du pont s'avancait au fur et à mesure des ressources disponibles. Ces temps ne connaissaient point nos procédés budgétaires ; ils ignoraient surtout nos systèmes d'emprunts qui rejettent — très légitimement, du reste — une partie du fardeau des dépenses sur les générations suivantes, appelées à bénéficier des créations présentes. Lorsque nos pères élevaient un édifice, église, hospice ou pont, il fallait

attendre à peu près toutes les ressources de contributions volontaires.

Les concours ne faisaient jamais défaut, ainsi qu'en témoignent d'innombrables ouvrages encore debout. Les testaments de nos ancêtres abondent en libéralités, à l'adresse de telle ou telle œuvre d'intérêt social ; pour le seul pont du Rhône, nos archives fournissent une longue liste des donateurs, vers la fin du XII^e siècle et pendant le XIII^e. La construction d'un pont était regardée comme une œuvre pie et humanitaire, à tel point que les archives de la Loire (1) offrent de nombreux testaments en faveur, non seulement du pont du Rhône, dont la plupart des donateurs n'avaient cependant point à espérer une utilité directe pour leurs descendants, mais des ponts en général.

Richard Cœur de Lion, témoin de l'accident de 1190, autorisa les Frères pontifes à quêter dans ses Etats, c'est-à-dire non seulement en Angleterre, où la recette eût été mince, mais dans les provinces françaises dont il était seigneur souverain : Normandie, Anjou, Aquitaine. Plusieurs papes, notamment Innocent IV, pendant son séjour à Lyon (1245-1250), accordèrent aux donateurs des faveurs spirituelles.

À côté des dons en espèces, il y avait les dons en nature. De toutes parts, on apportait aux Frères pontifes des matériaux provenant en majeure partie des monuments funéraires qui bordaient les voies antiques. Beaucoup de ces blocs trouvèrent place dans la construction du pont, comme cela s'était fait, au siècle précédent, pour le pont de Saône. Mais les pierres de fort volume furent immergées le long de la rive gauche. L'établissement des culées et des piles avait déplacé le courant du fleuve, dont les eaux rongeaient les prairies, propriété des moines d'Ainay. Pour les protéger, les constructeurs plantèrent une ligne de pilotis, derrière lesquels furent entassés par milliers les cippes funéraires. On en a découvert et extrait un grand nombre, lors des travaux entrepris pour établir le quai devant les Facultés.

*
**

Un siècle s'est écoulé. L'œuvre avance lentement. En 1308, l'archevêque Pierre de Savoie, pour des motifs qu'il qualifie de « justes et raisonnables », mais qu'il n'énonce pas, enlève l'administration des chapelles, de l'hôpital et du pont au « régime laïque » des Frères pontifes et la confie aux moines d'Hautecombe, « hommes religieux et instruits ».

L'abbé Conrad délègue un de ses religieux, nommé Etienne, qui imprime aux travaux une certaine activité. Mais, par suite du transfèrement de Conrad à l'abbaye de Clairvaux, Etienne est élu au siège d'Hautecombe. Il supplie alors l'archevêque de décharger son monastère de la lourde tâche assumée par son prédécesseur, exposant que « le pont, travail sans fin, menace ruine en ce moment, non seulement en un seul point, mais en plusieurs endroits, tant en la partie en pierre qu'en la partie en bois ».

Le 15 décembre 1314, Etienne est autorisé à remettre à Jean de Laye, abbé de Chassagne-en-Bresse, le pont et ses dépendances ; 1.100 livres viennoises seront comptées au monastère d'Hautecombe, à titre de remboursement d'avances faites pour les divers services.

Ce n'était point encore la solution. Les forêts de Chassagne furent rapidement épuisées et l'abbaye se ruinait. Nous ne savons pas où en étaient au juste les piliers de maçonnerie, mais les deux premières arches du côté de la ville, en 1334, étaient à peine achevées. A chaque crue, une partie des travaux étaient endommagés, sinon ruinés.

Tant d'argent « jeté au Rhône » n'était pas pour encourager les contributions volontaires. Dès le 26 février 1320, les citoyens de Lyon avaient obtenu de Philippe le Long l'autorisation d'établir une « barre » et de percevoir un droit à l'entrée du pont. Deux notables, assistés d'un délégué de l'archevêque, sont chargés de faire l'emploi des deniers recueillis.

(1) L'auteur doit cette indication à M. A. Vachez.

Enfin, par acte du 4 octobre 1334, le pont et ses dépendances sont remis aux consuls de la ville ; les moines de Chassagne conservent l'hôpital et ses annexes.

Bien que les droits de barrage aient été plusieurs fois renouvelés, les recettes fussent à peine aux frais d'entretien. C'est au point qu'en 1350, le pont offre si peu de sécurité que, pour les transports, on préfère la traversée en bateau. Par lettres du 6 septembre 1364, Charles V double le tarif du péage, qui fut dorénavant de 1 denier pour les piétons et 4 deniers pour les cavaliers. Il faut sans doute comprendre dans cette dernière catégorie les bêtes de somme par qui s'effectuaient tous les transports.

Les évaluations qu'on peut faire entre le pouvoir d'achat d'une monnaie à deux époques séparées par plusieurs siècles sont toujours approximatives. Si nous prenons pour base le prix moyen du blé, le tarif, pour un piéton, représenterait aujourd'hui de 6 à 7 centimes, et, pour un cavalier, de 25 à 30.

La perception des droits fut affermée à deux bourgeois. Mais le Consulat s'offrit une source de revenus plus abondante, en sollicitant du pape Clément VII, réfugié à Avignon, une concession d'indulgences pour ceux qui contribueraient à la construction du pont. Très habilement, ils lièrent à l'œuvre du pont l'édification de la chapelle en l'honneur du Saint-Esprit, placée à l'entrée.

L'attente du Consulat ne fut pas déçue. Une bulle, en date du 11 janvier 1384, suivie d'une autre, accordait de nombreuses faveurs aux personnes qui s'affilieraient à la Confrérie du Saint-Esprit et cotiseraient de leurs deniers. La seule ville de Lyon, nous apprend l'ouvrage de C. Guigue, compta bientôt 4.178 confrères ; le recrutement s'étendit, non seulement aux provinces voisines, mais aux diocèses éloignés.

De nos jours, ces concessions d'indulgence font sourire les uns et s'indignent les autres. Mais, si nous comparons les mobiles, il faut reconnaître que c'est à un sentiment d'ordre moins élevé que nous faisons appel, quand nous recourons à une loterie pour construire un édifice ou doter une œuvre ! Ce n'est que par l'appât peu noble de lots en espèces que nous assurons le placement des billets et la réussite de l'entreprise.

**

Grâce aux ressources fournies par les confrères du Saint-Esprit, le Consulat put reprendre les travaux du pont de pierre. Toute la partie assise entre la rive du fleuve et le Broteau de la ville, c'est-à-dire plus de la moitié du pont, était construite quand survint la terrible inondation de 1407. Trois cents maisons furent renversées, et, si le pont ne fut pas détruit, les travaux de restauration et de réfection exigèrent plusieurs années et absorbèrent les sommes disponibles.

Les dégâts étaient réparés et la construction se poursuivait, lorsqu'une nouvelle crue se produisit, au cours de l'hiver de 1414 : deux arches neuves et quelques-unes des anciennes sont emportées « pour la grant et merveilleuse force des grans eaux et glaces ». Ce ne devait point être le dernier épisode de la lutte engagée depuis deux siècles entre les constructeurs et le fleuve, et qui se poursuivra jusqu'à des temps près de nous.

Comment un ouvrage qui, par sa masse et sa solidité, ne le cédait en rien à celui que nous voyons, pouvait-il, sous la seule action des eaux, s'ébranler et s'effondrer ? Guigue nous en fournit une explication des plus plausibles :

« Le Rhône, courant à Lyon sur une couche de gravier d'une grande puissance, dut, lorsqu'il fut restreint en son cours par des énormes piles de 8, 10 ou 12 mètres d'épaisseur, changer de régime, afin de trouver une compensation, pour le débit de son volume, soit dans le déplacement et la profondeur de son lit, soit dans la vitesse de son courant. D'abord, en emmagasinant en quelque sorte ses eaux, il tenta, à diverses reprises, de se frayer un passage à travers les plaines de Béchevelin, en se jetant vers le Dauphiné ; puis, contraint par les travaux d'art, les digues appelées Pes-

sières, de refluer vers la ville, il se précipita, impétueux, sous les arches du pont, s'efforçant de recouvrer en profondeur ce qu'il avait perdu en largeur. Dans ce travail d'affouillement, les enrochements, trop lourds pour être charriés, mais sapés en dessous, glissaient incessamment dans le profond ; les pilotis déchaussés, ébranlés, ne tardaient pas à être entraînés ; les piles, alors privées en tout ou en partie de leur assiette, s'affaissaient sur elles-mêmes, perdaient leur aplomb et se renversaient enfin dans le vide. »

Il en fut ainsi jusqu'au jour où une quantité suffisante de matériaux éboulés eut formé, d'une rive à l'autre, un radier stable et résistant, sur lequel s'est enfin assise la construction actuelle. Nos ingénieurs modernes, avec toute leur science et leurs moyens d'action, ne sont pas sans éprouver de ces mécomptes. Un fait analogue s'est produit, lors de la construction du chemin de fer de Lyon à Genève, dans la partie qui traverse les marais aux approches de Culoz. Il a fallu, à maintes reprises, relever la voie, dont le talus de support s'écrasait sans cesse. Ce n'est qu'après une période d'années et moyennant l'enfouissement d'un volume énorme de ballastis, que la voie posséda son assiette définitive.

(A suivre)

A. BLETON.

LES INDUSTRIES DE LA CONSTRUCTION AU CANADA

L'industrie du bâtiment, pendant le troisième trimestre de 1905, a été très active dans les villes canadiennes, aussi bien en ce qui concerne l'habitation que pour ce qui touche aux installations industrielles. On a pu voir presque quotidiennement dans les journaux l'annonce des décisions prises par des Sociétés industrielles à l'effet de consacrer de nouveaux moyens à l'achèvement ou à l'agrandissement de fabriques. Entre autres, la Direction de la Société des Tramways de Montréal a accordé 4 millions de dollars pour l'agrandissement de son réseau.

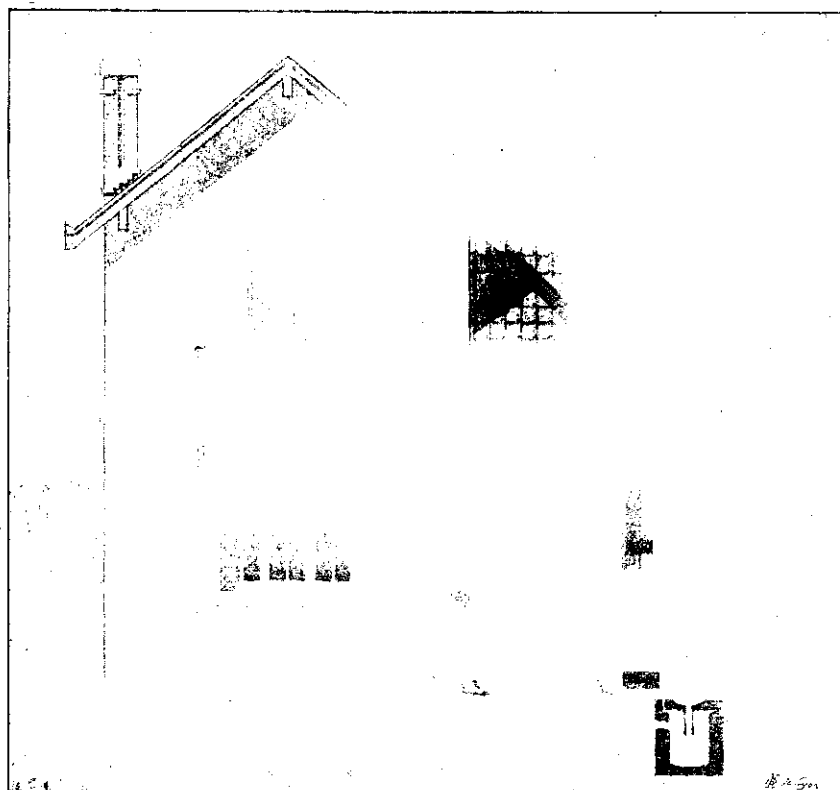
Une grande activité a également régné dans la plupart des branches du commerce et de l'industrie, et le Canada n'a pas eu à souffrir du manque de travail qui, durant l'automne 1905, s'est tant fait sentir dans beaucoup d'autres pays.

L'industrie du bois a été très occupée, et de grandes quantités des produits des forêts canadiennes ont été transportées sur les rivières. La demande a été considérable pour les traverses nécessaires aux chemins de fer à construire en 1906 ; les ouvriers pour les scieries sont très recherchés.

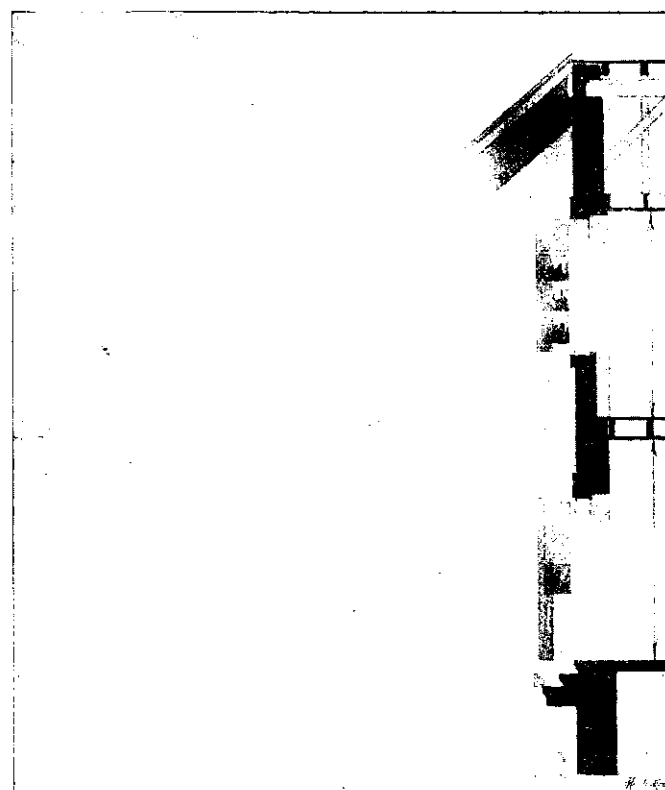
L'industrie du fer et de l'acier, encouragée, d'ailleurs, par le Gouvernement canadien, se développe avec une intensité remarquable. D'après une information de la presse, le Trésor de l'Etat a payé, pendant les sept dernières années, aux fabriques de fer et d'acier, 5.204.755 dollars de primes à la production, dont la « Dominion Iron and Steel Comp. » a reçu pour sa part 2.250.000 dollars. Le « Grand Trunk Pacific » avait, avant la fin de septembre 1905, passé à la « Dominion Iron and Steel Comp. » une commande de rails d'acier de 4 millions de dollars, soit une quantité de 150.000 tonnes à livrer dans un délai de cinq ans. Cette même Société aurait reçu du Gouvernement chinois une forte commande pour le chemin de fer de Hankow, commande qui aurait été retirée dernièrement par la Chine au Syndicat Pierpont Morgan.

Nous prions Messieurs les Architectes auteurs de projets, de travaux communaux de nous faire parvenir un exemplaire des affiches annonçant les mises en adjudication. L'insertion en est faite gratuitement.

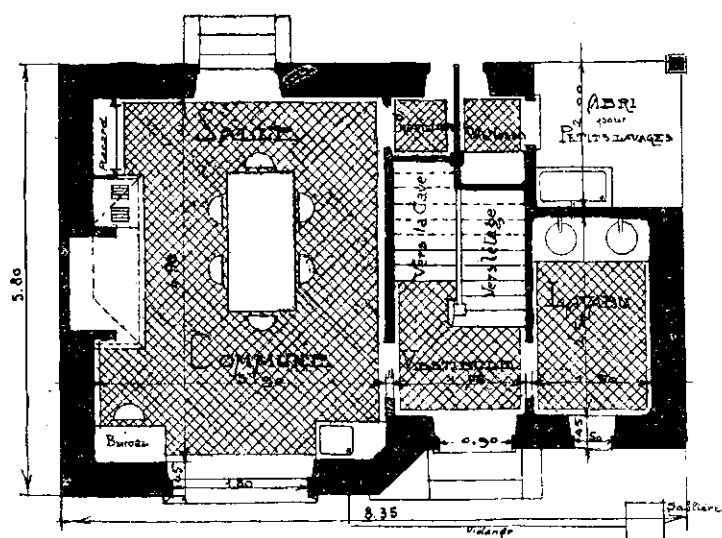
CONCOURS
DU
COMITÉ LOCAL DES HABITATIONS A BON MARCHÉ
DE L'ARRONDISSEMENT DE LYON



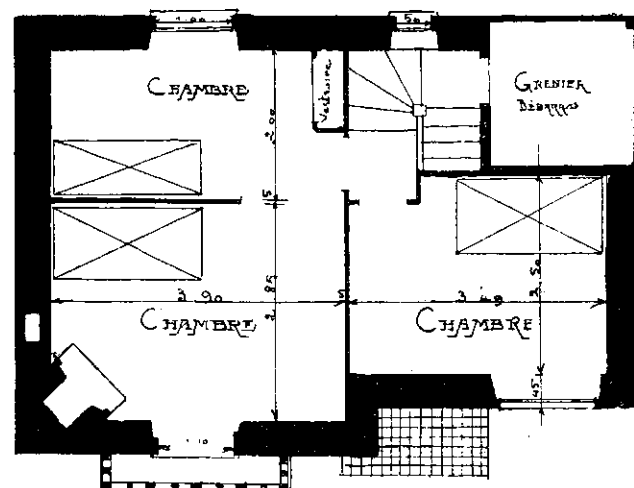
Façade principale.



Face postérieure. — Coupe.



Rez-de-chaussée.



Premier étage.

TYPE B. — Troisième Prix

M. Adrien LAFORGUE, à Limoges.

CONGRÈS

DE

L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

L'Association provinciale des Architectes français tiendra cette année son Congrès annuel à Marseille avec arrêt à Avignon.

La séance d'Avignon aura lieu à l'Hôtel de Ville.

L'Assemblée se réunira à Marseille, Hôtel de la Société des Architectes des Bouches-du-Rhône, avenue du Prado, 84.

Mardi 5 juin, à Avignon. — 8 heures du soir : réunion du Bureau au Grand Hôtel d'Europe, place Crillon, à Avignon.

Mercredi 6 juin, à Avignon. — 9 heures : séance d'ouverture de l'Assemblée générale. Notice sur les édifices d'Avignon. Visite de la Ville. — Midi : déjeuner. — 2 heures : suite visite de la Ville et de Villeneuve-les-Avignon, sous la conduite de nos confrères avignonnais. — 7 heures : dîner.

Jeudi 7 juin, à Marseille. — 9 h. 1/2 : 2^e séance. — Midi : déjeuner. — 2 heures : 3^e séance.

Vendredi 8 juin, à Marseille. — 9 h. 1/2 : 4^e séance. — Midi : déjeuner. — 2 heures : visite de la Cathédrale et de l'Ancienne Major, sous la conduite de M. Vaudoyer, architecte diocésain. Visite des Ports, du Palais de Longchamps. Corniche. — 7 heures : dîner offert par la Société des Architectes des Bouches-du-Rhône.

Samedi 9 juin, à Marseille. — 9 heures : 5^e séance. — Midi : déjeuner. — 2 heures : séance de clôture. — 5 heures : distribution des récompenses aux ouvriers du bâtiment, à l'Hôtel de Ville. — 7 heures : dîner de clôture.

Dimanche 10 juin. — Excursion facultative à Arles, et, si possible, aux Baux, sous la conduite de M. Vêran, architecte des Monuments historiques.

Pour cette excursion, prière de se faire inscrire d'avance pour la préparation des repas et des moyens de transports.

Le vendredi 8 juin, à 8 h. 1/2 du matin, aura lieu l'Assemblée générale annuelle de la Société d'Assistance Confraternelle des Architectes Français.

Parmi les travaux à l'ordre du jour, figurent les rapports suivants :

Notice sur les édifices d'Avignon, présentée par M. TOURTET, architecte du département du Vaucluse. — Notice sur M. Ernest Paugoy (M. TROUMP). — Les monuments de la Provence (M. MOREL-RÉVOH). — Matériaux de la Provence (M. MOURÈS). — Revision du Code civil (M. GOUAULT). — Sociétés d'Architectes : adaptation de leurs statuts à la loi du 1^{er} juillet 1901, sur les Associations (M. BLONDEL). — Agents-voyers et conducteurs de Ponts et Chaussées (SOCIÉTÉS DE L'ALLIER, DE L'YONNE ET DE LA LOIRE). — Ecole régionale de Marseille (M. TROUMP). — Ecoles régionales (M. BLONDEL). — Revision des tarifs d'honoraires : Société de l'Yonne (M. FIALKOWSKI) ; Société Académique de Lyon (M. BENOIT). — Des frais de voyage (Sociétés de Saône-et-Loire, Ain et Jura) (MM. PELLERET ET FERRET).

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

* AIN. — La création d'une école supérieure de filles est décidée à Trévoux.

* ALPES-MARITIMES. — La ville de Menton étudie actuellement la construction d'un casino municipal. Trois projets ont déjà été proposés, mais aucun n'a encore été retenu par le Conseil municipal.

* ARDÈCHE. — Le devis de la construction d'un nouvel hôtel de ville à Privas s'élève à 225.750 francs.

* BOUCHES-DU-RHÔNE. — Le Conseil municipal de Château-renard a voté, dans sa dernière séance, le projet de construction d'une école maternelle, ainsi que l'emprunt nécessaire pour réunir les fonds servant à son exécution.

* DOUBS. — Le Conseil municipal de Montbéliard vient de voter la somme de 336.000 francs pour les constructions d'écoles ci-après : école maternelle rue Saint-Georges ; école de filles, avenue des Fossés ; école maternelle, cité Bourcart, et école maternelle avenue Gambetta.

* HAUTE-SAÔNE. — Depuis longtemps décidé, la construction d'un nouvel abattoir à Lure va enfin entrer dans la période active, grâce à l'emprunt de 68.000 francs que vient de voter le Conseil municipal dans sa dernière séance. En outre, on a adopté en principe la construction d'un nouveau groupe scolaire et confié à M. Bedon, architecte voyer, le soin d'établir le projet. La dépense qui incombera à la ville est évalué à 85.000 francs.

* HAUTE-SAÛVE. — Au cours de la dernière séance du Conseil municipal d'Annecy, divers travaux importants ont été décidés et les crédits suivants votés : 1.565 francs pour travaux d'entretien du lycée de jeunes filles ; 34.000 francs pour la construction du mur du quai des vieilles prisons ; 5.000 francs pour la réfection des façades des immeubles démolis en partie pour la construction de ce quai ; 14.426 fr. 96 pour l'ouverture de deux nouveaux boulevards dans le quartier du lycée Berthollet ; 10.000 francs pour travaux de réparation, d'aménagement et de réfection de décors au théâtre ; 8.700 francs (provenant de rabais d'adjudication) pour travaux urgents à exécuter au groupe scolaire des Balmettes.

* ISÈRE. — La construction d'un groupe scolaire, place Modène, à Vienne, comporte un devis de 155.000 francs ; celle d'un autre groupe scolaire, rue Lafayette, un devis de 48.000 francs.

* LOIRE. — A Saint-Etienne, des écoles vont être créées rues de la Verrerie et de l'Ile, le groupe scolaire de la Richelaudière agrandi ; les travaux sont évalués 600.000 francs ; un crédit de 484.000 francs est prévu pour la création d'autres écoles, et 300.000 francs pour la construction d'un bâtiment d'hospice, rue César-Bertholon. — L'établissement de trottoirs, avenue de la Gare, à Saint-Chamond, est évalué 5.469 francs.

* PUY-DE-DÔME. — La ville de Clermont-Ferrand fait étudier un projet d'adduction d'eau de l'Allier ; elle va faire établir une grille en fer évaluée 5.000 francs autour des masifs de la place Jaude.

* RHÔNE. — La commune de Thizy a décidé la construction d'une école.

* VAUCLUSE. — La Municipalité d'Avignon étudie les moyens d'améliorer l'hygiène et l'assainissement de la ville ; différents projets sont présentés, et on estime qu'une somme de 3.000.000 de francs sera nécessaire pour en remplir le programme.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Rampe d'escalier en bronze.

Il nous est toujours agréable de mentionner les succès de nos artistes et de nos industriels lyonnais, et nous aimons à signaler à nos lecteurs les manifestations d'art du genre de celle que nous avons eu le plaisir de visiter dans les magasins de MM. C. Berlie et Cie : c'est une rampe d'escalier en bronze destinée à un hôtel particulier de Montpellier et exécutée par cette maison dans ses ateliers de la route de Genas. Ce travail, d'un élégant dessin, d'une grande richesse décorative et d'une parfaite exécution, constitue assurément une œuvre capitale et qui fait le plus grand honneur à la maison à laquelle il a été confié ; mais, à côté des éloges que nous n'hésitons pas à décerner pour ce remarquable travail,

nous exprimerons le regret qu'il n'ait été exposé que trop peu de temps, et qu'avant d'aller orner la demeure de son heureux possesseur, cette production artistique de l'industrie lyonnaise n'ait été que peu de jours laissée sous nos regards.

Marseille doté de maisons à douze étages.

M. Tony Garnier, architecte à Lyon, qui a obtenu le deuxième prix au concours d'idées pour la transformation du quartier de la Bourse, à Marseille, propose à la Municipalité de construire sur la place principale du nouveau quartier des maisons à douze étages. L'Administration municipale n'a encore adopté aucun projet, mais elle se montre assez favorable à l'idée de s'américaniser quelque peu.

L'industrie du ciment de Portland.

Le Consul d'Allemagne à Madrid signale des progrès faits depuis quelque temps en Espagne par l'industrie du ciment de Portland.

Une nouvelle grande fabrique s'est établie récemment à Olazagutia (Navarra); sa capacité de production est de 30.000 tonnes par an. Deux autres fabriques déjà existantes augmentent, d'autre part, leur production. La petite fabrique de Quinto (province de Saragosse), appartenant à la Sociedad aragonesa de portland artificial porte de 25 à 30 tonnes sa production journalière, et la fabrique de Pobla de Lillet, à la Compagnia de Asfaltos y Portland, de Barcelone, doit dorénavant produire 120 tonnes par jour.

En dehors des établissements ci-dessus, il existe à Tudela-Veguín, à Setao et à Saint-Sébastien, d'autres fabriques de ciment qui fonctionnent depuis déjà longtemps.

(*Nachrichten für handel und Industrie*, de Berlin.)

Débouchés pour marbres et granits dans la Colonie du Cap.

Les marbres et les granits sont importés en quantités considérables dans la Colonie du Cap. Les marbres viennent d'Italie et les granits d'Ecosse, soit bruts, soit sous la forme de monuments, funéraires ou autres, d'escaliers et de plinthes pour la construction. Les marbres de couleur, rouges veinés, sont aussi beaucoup importés de Belgique, préparés comme dessus de cheminée et de tables de toilette; ces dessus sont employés par les fabriques de meubles locales. Pour les marbres, de Livourne au Cap, on paie de fret, 55 shillings par 1.000 kilogrammes. Pour les granits, de Glasgow au Cap, 42 shillings 1/2 par tonne de 2.240 livres. Sur les marbres sculptés, il n'y a pas de droits de douane; sur les marbres et les granits bruts, le droit est de 10 %, avec un rabais de 25 % pour les marchandises d'origine anglaise. C'est la préférence accordée par l'Union douanière sud-africaine au commerce anglais; elle n'est pas de nature à empêcher la concurrence étrangère. Les importateurs ont droit à 60 jours de crédit, à courir du jour de l'acceptation de la traite attachée aux documents, lesquels leur sont remis, pour prime de livraison, le jour de leur acceptation.

(*Communication de M. L. Vossion, Consul général de France au Cap.*)

Débouchés pour les appareils de production d'acétylène et d'éclairage par ce gaz.

Il résulte d'un rapport du Consul général de Suède à Copenhague, que les appareils pour la production de l'acétylène et ceux pour l'éclairage par ce gaz pourraient trouver un bon débouché au Danemark. Malgré les droits élevés du tarif douanier dancis, une maison du Sud de la Suède aurait fait, durant ces dernières années, de bonnes affaires au Danemark avec les appareils dont il s'agit.

(*Nachrichten für Handel und Industrie*, de Berlin.)

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 10 Mars au 15 Avril 1906

LYON

Avenue de Saxe, 168. — Maison. — Propr., M. Germain. — Arch., M. Curny.

Rue Neuve-de-la-Villardière, près la rue de la Buire. — Maison. — Propr., M. Laramas. — Arch., M. Curny.

Rue Bugeaud, 32. — Maison. — Propr., M^{me} Rey. — Arch., M. Nevière.

Cours Lafayette, 278. — Maison. — Propr., MM. Chaze et Francillon. — Arch., M. Rigard.

Rue du Sentier et petite rue des Gloriettes. — Maison. — Propr., MM. Violet et Servet. — Arch., M. Cumin.

Rue Béranger, angle rue de la Gaîté. — Maison. — Propr., M. Deydier. — Arch., M. Pitance.

Route d'Heyrieux, 14. — Maison. — Propr., M. Gauthier. — Arch., M. Bernard.

Boulevard du Nord, 8. — Maison. — Prop., Société civile du boulevard du Nord. — Arch., MM. Chomel, Tixier et Billon.

Impasse Giré, 10. — Maison. — Propr., M. Mandresse. — Arch., M. Ricard.

Boulevard du Nord, 15. — Maison. — Propr., M. Vibert. — Arch., M. Cumin.

Chemin de Saint-Just à Saint-Simon. — Maison avec écurie. — Propr., M. Croizat. — Arch., M. Lanier.

Route de Genas, 81. — Maison. — Propr., M. Jouhet.

Route d'Heyrieux, 6. — Maison. — Propr., Société Amicale de la Famille.

Chemin de l'Etoile-d'Alai, 105. — Maison. — Propr., M. Perricaud. — Maçon, M. Lebayle.

SAINT-ETIENNE

Cours Fauriel, 116. — Propr., M. Bertail, cours Fauriel, 116.

Rue Saint-Roch, 87. — Propr., M. Celle, rue des Deux-Ams, 2.

Rue des Gauds, 22. — Propr., M^{me} veuve Robert, rue des Gauds, 22.

Rue Royet, 48. — Propr., M. Barge, rue Royet, 48.

Rue Bourg-Argeat. — Propr., Omnium Lyonnais, place Bellevue.

Rue d'Urfé. — Propr., M. Chaize, rue de l'île.

Rue Denis-Papin, 18. — Propr., M. Braccians, 18, rue Denis-Papin.

Au Chambon. — Propr., M. Blanc, rue Barrouin.

Rue Marengo, 23. — Propr., M. Depras, rue Marengo, 23.

Rue du Coin, 9. — Propr., M. Deschenau, rue de Montaud, 18.

Rue Bel-Air, 6. — Propr., M. Deshouillard, rue Marengo, 81.

Rue Richelundière, 24. — Propr., M. Demimuid, Villeboeuf-le-Haut.

Rue de la Caserne. — Propr., M. Piger, exhaussement, rue de la Caserne.

Rue Verpillieux. — Propr., M. Guichard, rue de la Montat, 65.

Au Petit Cabaret. — Propr., M. Pereyron, rue Louis-Blanc, 6.

Boulevard Jules-Janin. — Propr., M. Verron, rue du Soleil, 127.

Rue Chaude, 15. — Propr., M. Magaud, rue Chaude, 15.

Rue Lassaigue, 1. — Propr., M. Bichon, rue Lassaigue, 1.

Rue Michelot, 4. — Propr., M. Preynat, place du Peuple, 15.

Au Champroud. — Propr., M. Dorel, à Côte-Chaude.

Rue du Bois, 3. — Propr., M. Coeur-Tyvode, cours Fauriel, 66.

Toutes ces demandes pour constructions de maisons ou exhaussement.

SUPPRESSION DE BROSSES ET PINCEAUX

POMPES PNEUMATIQUES

à badigeonner et blanchir à la chaux

Fournissant le travail de 25 hommes

Système WALLACH, constructeur à Aubervilliers

Indispensables à MM. les Entrepreneurs, Usines, etc.

Maurice MACARY, Agent, 312, cours Gambetta, LYON

COURS DES MÉTAUX SUR LES DIVERS MARCHÉS

Cuivre. — *Paris* : Cuivre en barres, marques ordinaires 211 fr. premières marques 213 fr. 50, lingots et plaques de laminage 218 fr. 75.

Londres : Chili bon ordinaire » » liv. st. au comptant et » » liv. st. à trois mois. Tough Anglais 86 liv. st., Best Selected 87 liv. st. Cuivre électrolytique, 86,10 liv. st.

New-York : Cuivre du Lac, 18 3/4 cts.

Plomb. — *Paris* : Marques ordinaires livrables au Havre ou à Rouen 45 fr. 75 ; id. à Paris, 46 fr. 25.

Londres : Plomb espagnol liv. st. 16,1,3, plomb anglais liv. st. 16,6,3.

New-York : 5,45 cts

Étain. — *Paris* : Banca 1/5 fr. Détoits 438 fr. 50 Etain anglais 428 fr. 50.

Londres : Détoits au comptant liv. st. » » » à trois mois liv. st. » » » étain anglais liv. st. 169 pour les lingots ordinaires, liv. st. 170 pour les barres et liv. st. 171 pour les lingots raffinés.

New-York : 37,25 cts.

Zinc. — *Paris* : Zinc de Silésie livrable au Havre 70 fr. ; autres bonnes marques livrables au Havre 68 fr. ; id. livrables à Paris » »

Londres : Marques ordinaires liv. st. 24,15, marques spéciales liv. st. 25,10, laminé de Silésie liv. st. 28,10.

New-York : 6,30 cts.

Fer-blanc. — *Swansea* : Bessemer Coke 20×14, 12 sh. 3 d. à 12 sh. 4 d. ; 14×18 3/4, 12 sh. 4 d. à 12 sh. 7 d. ; ternes 23 sh. ; wasters 20×14, 11 sh. 9 d.

Mercure. — *Londres* : 7,7,6 liv. st. par bouteille.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ardèche. — 8 avril. — *Mairie de Cruas.* — Travaux de défense contre les inondations du Rhône. Montant, 39.298 fr. 08. Soumissionnaires : MM. Chandelier, Malhautier, prix d. devis. — MM. Girard frères, 1 p. 100. — Poncet et Reboul, 1 p. 100. — Pierredon, 1 p. 100. — Bousquimaud, 1 p. 100. — Jacquet, 1 p. 100. — Adjud., M. Rosier, à Saint-Péray, 2 p. 100 de rabais.

Jura. — 5 avril. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins de grande communication. — 1^{er} lot. Chemin 18, de Chantonnay à Gigny. Rectification. Montant des travaux, 4.500 fr. Adjud., M. Treille, à Augea, prix du devis. — 2^e lot. Chemin 101, de Paris à Loos-le-Saunier. Fourniture de matériaux. Montant des travaux, 1.279 fr. Adjud., M. Dalloz, à Sellières, 7 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Chemin 102, de Chalon en Suisse. Fourniture de matériaux. Montant des travaux, 1.000 fr. Soumissionnaire : M. Papillon, 12 p. 100. — Adjudic., M. Chevallard, à Pannessières, 10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Chemin 115, de Sellières à Saint-Jean-de-Losne. Fourniture de matériaux. Montant des travaux, 1.000 fr. Soumissionnaires : MM. Faillevey, 8 p. 100. — Ralloz, 10 p. 100. Adjud., M. Lizou, à Sellières, 19 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 8 avril. — *Mairie de Joncy.* — Construction d'une école de filles. Mont. des travaux, 20.248 fr. 91. Soumissionnaires : MM. Cléau, 3 p. 100. — Maître, 5 p. 100. — Adjud., MM. Perrier père et fils, à Montceau-les-Mines, 11 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 3 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente par adjudication publique, sur soumissions cachetées, des matériaux à provenir de la démolition des immeubles communaux, situés quai Fulchiron, 9 et 10, et acquis par la Ville, en vue de l'achèvement de la place Benoit-Crépu.

Les plans et cahier des charges relatifs à la vente des matériaux dont il s'agit sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Jeudi 3 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout du 4^e type, cours Gambetta prolongé, entre le chemin de Villion et le chemin des Platanes. Montant des travaux, 34.465 fr. 60.

Les devis, plans et cahiers des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Mercredi 2 mai, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 25. Construction entre le ruisseau des Lades et le pont du chemin de fer P.-L.-M., sur 311 m. 90. Estimation, 5.365 fr. 60. A valoir, 233 fr. 40. Cautionnement, 100 fr. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 34. Amélioration de deux courbes situées en amont du village de Résinand, sur une longueur de 538 m. 48. Estimation, 6.090 fr. 80. A valoir, 509 fr. 20. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 7. Construction entre Brénod et le golet de Pisseloup, sur une longueur de

2 048 m. Estimation, 15.262 fr. 79. A valoir, 737 fr. 21. Cautionnement, 700 fr. — 4^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 19. Construction entre Virieu-le-Petit et le lieu dit Les Archots, sur une longueur de 2.038 m. 70. Estimation, 16 299 fr. 70. A valoir, 730 fr. 30. Cautionnement, 600 fr. — 5^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 24. Construction entre la ligne principale (près le pont sur la rivière morte) et le champ de foire à Nantua, sur 457 m. 62. Estimation, 5.434 fr. 48. A valoir, 265 fr. 52. Cautionnement, 170 fr. — 6^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 26. Construction aux abords du nouveau pont à construire sur le Rhône, à Pougny-Chancy, sur 220 m. 60. Estimation, 6 971 fr. 27. A valoir, 528 fr. 73. Cautionnement, 280 fr.

Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture, 3^e division, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures.

Ardèche. — Dimanche 29 avril, 10 h. — *Mairie de Lamastre.* — Adjudication restreinte au rabais d's travaux d'agrandissement du cimetière des Dévières et de la translation du réservoir de Pecheylard, près des Dévières. 1^{er} lot. Agrandissement du cimetière des Dévières. Défoncement, terrassements, maçonnerie, transport de matériaux et transport divers. Montant des travaux, 8.689 fr. 83. Somme à valoir, 510 fr. 17. Frais, 395 fr. Cautionnement, 550 fr. — 2^e lot. Translation du réservoir de Pecheylard. Terrassements, maçonnerie, travaux au ciment, canalisation et tuyaux de fonte. Montant des travaux, 2.085 fr. 07. Somme à valoir, 160 fr. 68. Frais, 105 fr. Cautionnement, 110 fr. Montant total, 11.415 fr. 75.

Chaque soumissionnaire sera tenu de fournir un certificat de capacité délivré par un architecte connu qui ne devra pas avoir plus de deux ans de date. Les concurrents agréés par la Commission seront seuls admis à prendre part à l'adjudication.

Les entrepreneurs qui voudront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des projets à la mairie de Lamastre.

Doubs. — Samedi 21 avril, 10 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Chemins de grande communication. Chemins n° 27. Exhaussement entre les points kilométriques 34.850 et 35.120 au territoire d'Adam-les-Vercel. Montant, 2.074 fr. 91. Cautionnement, 100 fr. — 2^e lot. Chemin n° 40. Rectification à la sortie du village de Vautrey. Mont., 3.880 fr. 92. Caut., 130 fr. — 3^e lot. Ch. vic. ord. Plambois-Vennes. Reconst. d'un pont sur la Reverotte, au passage du chemin vicinal ordinaire n° 1. Montant, 28.839 fr. 26. Cautionnement, 1.000 fr. — 4^e lot. Fournets-Blancheroche. Reconstruction du tablier du pont de la Rasse au passage du chemin vicinal ordinaire n° 5. Terrassements et maçonnerie. Montant, 4.352 fr. 69. Cautionnement, 170 fr. Partie métallique. Montant, 18.259 fr. 90. Cautionnement, 660 fr. — 5^e lot. Nans-Saraz. Construction d'un pont sur le Lizon, au passage des chemins vicinaux ordinaires 1 et 3. 1^{er} lot. Montant, 9.051 fr. 51. Cautionnement, 460 fr. 2^e lot. Montant, 9.500 fr. 10. Cautionnement, 317 fr. — 6^e lot. Mérey-sous-Montrond. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 5. Montant, 10.127 fr. 15. Cautionnement, 300 fr.

On pourra prendre connaissance des projets, des clauses et conditions du cahier des charges à la préfecture (2^e division), tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, sauf les jours fériés. L'adjudicataire paiera comptant les droits de timbre, d'enregistrement et autres frais relatifs à l'adjudication.

Isère. — Dimanche 22 avril, 9 h. — *Mairie de Reaumont.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 6, de Reaumont à Rives et du chemin vicinal ordinaire n° 8, des Moulins au Champ de l'Orme, sur 2.037 m. 45. Montant des travaux, 24.348 fr. 48. Somme à valoir, 2.851 fr. 52. Cautionnement, 1.000 fr. Ensemble, 27.200 fr.

Certificat de capacité ayant moins de trois ans de date, délivré par un ingénieur des ponts et chaussées ou un agent voyer en chef ou d'arrondissement et visé, dans tous les cas, au moins huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Saint-Marcellin.

Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent voyer cantonal de Voiron.

Isère. — Dimanche 22 avril, 9 h. 1/2. — *Mairie de d'Arandon.* — Adduction d'eau pour le village d'Arandon. Montant des travaux, 20.198 fr. 93. Somme à valoir, 1.321 fr. 07. Cautionnement, 1.000 fr. Ensemble, 21.620 fr.

Dépôt des pièces dix jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Haute-Loire. — Dimanche 22 avril, 10 h. — *Mairie Monistrol-sur-Loire.* — Travaux de construction d'un marché couvert, en quatre lots. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, pierre de taille, agglomérés de ciment. Montant des travaux, 12.130 fr. 75. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Charpente en fer, fer forgé, vitrage. Mont. des travaux, 8.789 fr. 50. Cautionnement, 500 fr. — 3^e lot. Charpente, couverture, menuiserie et quincaillerie. Montant des travaux, 3.418 fr. 50. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Peintures, zinguerie, fontes, appareils et vitrerie. Montant des travaux, 2.166 fr. Cautionnement, 150 fr. Montant du devis, 26.534 fr. 75 (non compris la somme à valoir pour imprévus).

Visa des certificats par M. Verdier, architecte du département.

Renseignements à la mairie de Monistrol-sur-Loire.

Haute-Savoie. — Mardi 24 av. il, 11 h. — *Préfecture.* — Thorens. Adduction d'eau potable au chef-lieu. Montant des travaux, 22.418 fr. 13. A valoir, 2.281 fr. 87. Total, 24.700 fr. Cautionnement, 1.235 fr. M. Pernoud, architecte directeur des travaux.

Renseignements à la préfecture (2^e division).

Haute-Savoie. — Samedi 21 avril, 10 h. — *Mairie de Thonon-les-Bains.* — Construction d'égouts et réparations aux lavoirs ou fontaines. Montant des travaux, 7.484 fr. 62. A valoir, 1.115 fr. 38. Total, 8.600 fr. Cautionnement, 400 fr.

Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 22 avril, 9 h. — *Mairie de Péaumont.* — Travaux sur chemins vicinaux ordinaires n° 6 et 8. Montant des travaux, 27.200 fr. Cautionnement, 1.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Loire. — Dimanche 22 avril, 11 h. — *Mairie de Saint-Apollinard.* — Chemin vicinal ordinaire n° 2, de Veranne à Saint-Jacques-d'Atticieux. Construction entre Saint-Apollinard et la limite du département de l'Ardeche, sur 1.041 m. Montant des travaux, 8.500 fr. Cautionnement, 300 fr.

Renseignements au bureau de l'agent voyer cantonal de Bourg-Argental.

Loire. — Mercredi 25 avril, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Roanne.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemins vicinaux ordinaires n° 6 à 27; de Roanne, et 6 et 8, de Riorges. Entretien pendant six ans. Montant des travaux, 24.000 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Lundi 23 avril, 2 h. — *Mairie de Louhans.* — Travaux de construction d'une école de garçons, d'aménagement d'une école de filles et d'une école maternelle, suivant le projet dressé par M. Chaumy, architecte, en huit lots. 1^{er} lot. Démolitions, terrassements, maçonnerie et pierre de taille. Montant des travaux, 44.314 fr. 21. Somme à valoir, 1.147 fr. 45. — 2^e lot. Ciment armé et porphyrolithe. Montant des travaux, 11.538 fr. 34. Somme à valoir, 256 fr. 33. — 3^e lot. Charpente. Mont. des travaux, 10.297 fr. 77. Somme à valoir, 383 fr. 91. — 4^e lot. Couverture et zinguerie. Montant des travaux, 6.106 fr. 97. Somme à valoir, 244 fr. 27. — 5^e lot. Menuiserie. Montant des travaux, 10.934 fr. 55. Somme à valoir, 437 fr. 38. — 6^e lot. Serrurerie. Mont. des travaux, 4.338 fr. 68. Somme à valoir, 173 fr. 64. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 12.305 fr. 71. Somme à valoir, 673 fr. 65. — 8^e lot. Mobilier (réservé). Montant des travaux, 3.500 fr. Somme à valoir, 140 fr. Total égal au devis estimatif, 106.822 fr. 86.

Les pièces du projet sont déposées au secrétariat de l'hôtel de ville où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures.

Saône-et-Loire. — Jeudi 26 avril, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Charolles.* — Travaux sur chemins vicinaux. Vitzy-en-Charolais. Construction d'un pont sur la Bourbince, au lieu dit « Colayot ». Montant des travaux, 50.847 fr. 41. — Saint-Leger-les-Paray. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 6, sur 395 m. 50. Montant des travaux, 2.407 fr. 05.

Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Lundi 23 avril, 10 h. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Syndicat de Brides-les-Bains. Travaux de défense contre le Doron des Allues.

Montant des travaux, 21.053 fr. 93. A valoir, 1.914 fr. 07. Total, 23.000 fr. Cautionnement, 800 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Mercredi 25 avril, 3 h. — *Mairie de Maçon.* — Travaux d'installation de conduites en fonte, destinées à aspirer l'eau des puits de la prairie du Breuil et d'établissement d'une plate-forme sur le puits nouveau à creuser. L'adjudication aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de 9.449 fr. 59. Imprevus, 944 fr. Montant total, 10.393 fr. 59. Le cautionnement est fixé au 20^e du prix de l'adjudication.

Il sera fixé par la Commission d'adjudication un minimum de rabais au-dessous duquel les soumissions ne seront pas admises. Les soumissions devront être conformes au modèle ci-dessous.

On peut prendre connaissance des plans, devis et ahier des charges jusqu'au jour de l'adjudication, tous les jours non fériés, de 8 à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures au secrétariat de la mairie et au cabinet de M. Keller, architecte de la ville.

Ministère de la Guerre. — Samedi 21 avril 1906. — *Mairie de Colonge (Ain).* — Service du génie. Chefferie de Bourg. Travaux d'entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortifications de la place de Fort-l'Ecluse pendant l'année 1906. 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, pavages, poteries, travaux en ciment et en asphalte. Montant des travaux, 7.310 fr. — 2^e lot. Couvertures, charpentes, menuiseries, ameublement en bois, ferronnerie, serrurerie, ameublement en fer, cuivrie, plomberie, zinguerie, ferblanterie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 3.700 fr.

Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie du génie de Bourg, 14, rue Alphonse-Baudin, et au bureau du génie, à Fort-l'Ecluse, où on peut en prendre connaissance. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 11 avril 1906. — Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

ON DEMANDE pour compléter une collection le numéro de la *Construction Lyonnaise* du 16 janvier 1906. Les personnes pouvant disposer d'un exemplaire sont priées de bien vouloir l'adresser aux *Bureaux du journal*.

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 42051

Tirage :
le 29 Juillet 1906

LOTÉRIE D'ARLES

Le Billet
UN FRANC

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE

TROIS GROS LOTS

DEUX DE

120.000 fr. — 10.000 fr.

5 lots de 1.000 fr. — 10 lots de 500 fr. — 100 lots de 100 fr.

Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,45 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES. PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandescentes, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :
RIVACIER

RIVORY & JOLY

(A. et M.)
INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

Fournitures de tous les Appareils pour chauffage

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

**CHAUDIÈRES de tous systèmes, TUBES, RACCORDS,
TUYAUX, AILETTES, RADIATEURS**

ROBINETTERIE, PURGEURS et tous autres accessoires

REPRÉSENTANTS ET DÉPOSITAIRES :

Société Escaut et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans.
Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

TEINTURE

LYON

La MAISON

DÉGRAISSAGE

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

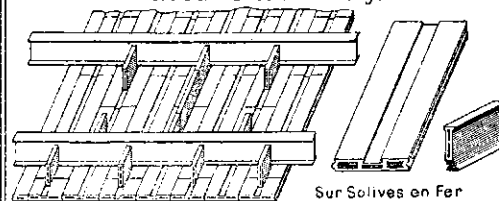
TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 24 HEURES

NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

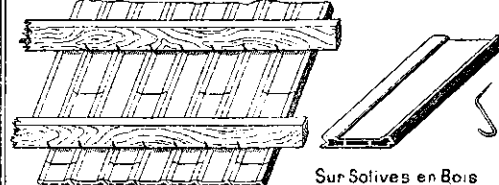
(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

Breveté en France et à l'Étranger



Sur Solives en Fer

CREVASSES IMPOSSIBLES
ISOLANT EXCELLENT CONTRE DRUIT, TEMPÉRATURE
ET INCENDIE
RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ
ADAPTATION FACILE A TOUS LES SOLIVAGES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES
SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS
RENSEIGNEMENTS :

• TUILERIES CANCELON FRANÇOIS, ROANNE (LOIRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours
Gambetta, 84, LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine,
LYON-VILLEURBANNE (Télép. 20.91, et rue de
Sèze, 63, LYON (Télép. 20.92).

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

296, Cours Lafayette, LYON

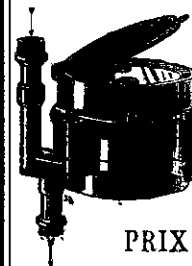
TÉLÉPHONE 11-04

*Serrurerie pour
Usines et Bâtiments*

SOCIÉTÉ DU COMPTEUR A EAU

L'ÉCONOMIQUE

SYSTÈME BREV. FRANCE ET ÉTRANGER



Le plus exact,

Le plus solide,

Le meilleur marché

DE TOUS LES

COMPTEURS

PRIX : **4.5** FRANCS

Fabrication française

SIÈGE SOCIAL :

48, Rue de la Victoire, PARIS

TÉLÉPHONE 303-89